L'ABEILLE.

IMPRIMÉE ET PUBLIÉE TOUS LES JOURS PAR
JEROME BAYON.
MARDI MATIN, 10 AVRIL 1832.

GOUVERNEUR.
J. B. DAWSON.

INTÉRIEUR.

NOUVELLE-ORLÉANS, 10 avril.

L'ordre a été donné par le gouverneur d'exécuter lundi, 30 du courant, la sentence de mort prononcée par la Cour Criminelle contre Manuel Paracho, Jacinto Fernando et José Ramos, convaincus d'assassinat.

Une loi adoptée par la législature de la Virginie, autorise la fondation d'un canal pour réunir les eaux de la rivière James à celles de la Kanhawa. Ce canal ouvrira une nouvelle communication entre la grande vallée du Mississipi et l'Atlantique.

On nous communique des journaux de Zacatecas (Mexique) jusqu'au 8 du mois dernier et un numéro du Registro Oficial du 10. Cette dernière feuille contient un long rapport du général Joseph Maria Calderon, sur la bataille de Tolome le 3 mars, dans laquelle Santa-Anna a été défait; selon ce rapport, l'affaire a duré depuis dix heures du matin jusqu'à [illegible] de l'après midi et a été des plus chaudes, le feu n'ayant pas cessé durant sept heures du temps; le nombre de prisonniers faits par les troupes du gouvernement, est porté à 600. D'après les notes détaillées qui accompagnent ce rapport et qui sont publiées dans le même journal, Santa-Anna, en tués, blessés et prisonniers, a perdu environ 800 hommes; et la perte de Calderon, en tués et blessés, est évaluée à plus de 100 hommes. Il ne faut pas oublier que ces chiffres sont écrits et publiés par les partisans de Bustamante.

Les chiens aboient à la lune. Calderon dans une lettre au vice président, chante son triomphe et se dégrade lui-même, en traitant Santa-Anna de lâche qui fuit devant l'ennemi; car ces mots qu'il met dans la bouche des prisonniers qu'il a faits, ne sont évidemment sortis que de la sienne; et dans tous les cas, il aurait dû les taire, il fallait comprendre tout ce qu'il y a de [illegible] et d'odieux dans un reproche qui tend à souiller la réputation d'un militaire auquel ses compatriotes ne reprochent que sa fougue et l'excès de sa bravoure.

Le général Mier-y-Teran a protesté contre le décret de la législature de Tamaulipas, par lequel les représentans de cet état se sont déclarés en faveur du plan de Santa-Anna.

Du reste, ces feuilles ne nous disent rien de l'état des choses dans le sud.

Les éditeurs de la *Minerve* de Montréal, en Canada, sont priés de ne pas négliger à l'avenir de mettre le nom de notre feuille au bas des articles qu'ils nous font l'honneur de nous emprunter. Cette invitation nous est dictée par un sentiment de modestie et de courtoisie; il ne nous appartient pas, à nous *faible insecte* emblême du travail, d'associer nos pensées aux divines inspirations de la *déesse d'Athènes*; et nous tenons essentiellement à être seuls responsables de nos opinions.

Nous rappelons à ceux qui pourraient l'avoir oublié, que c'est ce soir qu'a lieu la représentation d'*Antony* et de *Victorine*, au bénéfice de M. St. Aubin. Les efforts que cet artiste n'a cessé de faire pour plaire au public de cette ville, lui donnent des droits réels à sa bienveillance.

EXTÉRIEUR.

HAUT CANADA.

Extrait du Colonial Advocate du 1er. mars.

Un article très bien écrit a paru dans la Minerve du 15 dernier, sous la signature de S...., dont nous désapprouvons les principes et la doctrine, ainsi que l'éditeur lui-même l'a fait dans le numéro du 20. La législature du Bas-Canada en étendant les bienfaits de l'éducation à toutes les classes, a rendu le peuple, de quelque origine qu'il soit, capable de remplir les devoirs de l'état. Nous sommes les vrais amis de la réforme Canadienne, mais nous pensons qu'il serait malheureux de changer nos rapports avec la Grande-Bretagne et le commerce libre avec ce riche et puissant empire, pour le tarif émanant en force dans les Etats-Unis; une querelle avec l'Angleterre pour notre union à cette république (avec les Etats Unis,) (quoique le peuple en soit heureux et sage,) serait changer un mal pour un pire. Telle est notre ferme et constante opinion; et S.... peut être assuré que le peuple du Haut-Canada devient tous les jours plus jaloux de ses droits et privilèges et qu'il finira par les avoir, mais qu'il veut toujours rester fortement attaché à l'Angleterre. Avec un roi patriote, une parlement réformé, nous n'avons aucune raison de douter que les justes désirs du peuple, quels qu'ils soient, ne soient entièrement satisfaits. Nous aurons bientôt la conduite de nos affaires. S.... remarque avec raison que les Canadiens ont les plus justes sujets de plaintes. Ils ont été la proie d'une vile troupe d'aventuriers mercenaires depuis un demi-siècle. Ainsi pendant long temps l'ont été la France et l'Angleterre. Mais le temps de leur régénération sociale et politique approche rapidement.

ESPAGNE.

MADRID, 1er. février.

Malgré les fanfaronnades de nos apostoliques, la nouvelle reçue hier par notre gouvernement que don Pédro avait réuni des forces considérables à Belle-Isle, et qu'il allait se mettre à leur tête pour rejoindre celles qui sont déjà réunies à Tercère a causé une vive alarme. Ils font de sérieuses réflexions sur les conséquences que l'expédition de don Pédro peut avoir pour l'Espagne.

Don Miguel envoie ici un second diplomate: c'est le fils du commodore don Lopez de Cunha.

On nous mande de Pampelune que les voyageurs qui arrivent dans la Navarre, venant de France, sont fouillés de la manière la plus insultante; jusqu'à présent ces vexations n'ont produit aucun résultat.

Dans la province de Salamanque et dans les environs de Ciudad Rodrigo, se trouvent déjà réunis dix à onze mille hommes, dont la plupart appartiennent aux milices provinciales; les chasseurs des milices de la garde sont du [illegible] nombre. Quoique les journaux de Paris aient annoncé le désarmement de plusieurs de nos régimens de milices provinciales, je puis vous assurer positivement qu'aucun régiment n'a été désarmé, et que tous ceux qui se trouvaient dans nos provinces voisines de France, et qui reçurent l'ordre de se rendre dans leurs foyers, ont été envoyés par contre ordre aux frontières du Portugal où y sont arrivés depuis plusieurs jours. Le nombre de nos troupes déjà réunies dans la province de l'Estramadure et les environs de Badajoz, s'élève à 7 ou 8 mille hommes. Quant à la Galice, nous ne connaissons jusqu'à présent que l'arrivée de deux régimens, mais on y attend d'autres troupes.

Nos apostoliques de Grenade portent à 50,000 hommes l'effectif de l'armée qui, posée sur les frontières du Portugal, doit au besoin, secourir don Miguel; mais il est certain que ce calcul est exagéré et que les troupes ne s'élèveront pas au-delà de 30,000 hommes, à moins que le gouvernement n'abandonne exclusivement plusieurs de nos provinces à la garde des volontaires royalistes. Le bruit que l'infant don Carlos serait mis à la tête de l'armée n'a rien d'exact. Ferdinand se gardera bien de lui confier le commandement des armées royales.

ALLEMAGNE.

FRONTIÈRES DE RUSSIE, 14 janvier.

(Correspondance de la *Gazette d'Augsbourg*.)

Je vous ai parlé dans mes dernières lettres des renforts considérables qui arrivaient journellement de l'intérieur de l'empire à l'armée russe en Pologne. Je puis vous annoncer aujourd'hui que tous les corps en marche pour s'y rendre ont reçu l'ordre de faire halte, et que particulièrement une forte division d'infanterie déjà arrivée à Wilna est restée stationnaire dans ce gouvernement. On remarque même que dans l'armée russe en Pologne, les mesures qui se prennent depuis quelque temps annoncent plutôt le dessein de la réduire, que celui d'en augmenter les forces. Il paraît que les représentations de certaines cours étrangères ont enfin déterminé l'empereur Nicolas à faire quelques démarches propres à calmer les inquiétudes du reste de l'Europe, et qui pourraient rendre exécutable le projet de désarmement général, dont il a été si long-temps parlé, mais auquel la Russie, disait-on, mettait seule obstacle.

Cette puissance ferait ainsi, à la honte de tous les [illegible] de la paix, avorter leurs projets et anéantir leurs espérances. On apprendrait sans doute avec plaisir dans l'Europe entière la réduction des forces de l'empire russe en Pologne, cet exemple serait bientôt suivi [illegible] pays pour alléger l'accablant fardeau des [illegible] armées, qui écrasent tant de peuples. Nous [illegible] et les Français de de leur côté désirent sincèrement la paix, et si [illegible] l'on réduira les troupes au nombre strictement nécessaire pour le service intérieur. On a dit jusqu'ici que l'augmentation [illegible] de la Russie et les masses de troupes qu'elle [illegible] en Pologne forçaient la France à rester [illegible]; mais ce prétexte va disparaître, et rien [illegible] plus l'entretien sur le pied de guerre d'une armée de 500,000 hommes. Quand même l'arrangement à l'amiable des affaires de la Hollande et de la Belgique ne pourrait pas se terminer aussi promptement qu'on a lieu de l'espérer, il n'existerait toujours pas de raison pour la France d'augmenter comme elle le fait ses forces militaires. Il faudrait un accord entre la France, l'Autriche et la Russie pour que la France eût quelque chose à craindre sur le continent; mais cet accord n'existe pas, et le cabinet russe vient de prouver combien les bruits répandus de la haine qu'il porte au gouvernement français sont dénués de fondement.

(Gazette d'Augsbourg.)

FRANCE.

LES RUBANS ET LA CROIX.

Trois hommes en France n'avaient pas la croix.—Ont-ils donc. Ils s'en étonnaient.

"Par quelle raison, disaient-ils à leurs voisins, voudriez-vous que nous fussions décorés?

— Par la raison que vous ne l'êtes pas, reprirent les voisins."

La raison ne parut pas suffisante aux indécorés qui étaient de fort honnêtes logiciens; ne croyant point aux effets sans causes, ils pour obtenir la décoration, encore ne faut-il pas l'avoir méritée.

Et ils y avaient des droits incontestables, à cause de la manière toute paternelle dont ils élevaient leurs enfans, à cause de leur fidélité conjugale, et encore à cause qu'ils se levaient à six heures du matin, ce qui est remarquable en hiver.

C'est pourquoi sachant bien qu'ils méritaient la croix d'honneur, ils trouvaient tout naturel que le gouvernement ne la leur donnât point, et ils se consolaient de tant d'injustice en se relâchant de la fidélité conjugale, en élevant un peu plus mal leur petite famille, et en ne se levant plus qu'à sept heures du matin au lieu de six: ce qui est encore fort remarquable en hiver.

Cependant leurs voisins continuèrent à les regarder d'un mauvais œil.

"Voyez, se disaient-ils les uns aux autres, ces trois hommes qui ne sont pas décorés; il faut assurément qu'ils aient commis quelque grand crime."

Ces propos vinrent aux oreilles des trois hommes.—On est bavard à *Saint-Étienne*, ville de huit ou dix fabriques. Les trois hommes en tombèrent malades de chagrin. Les petits enfans accoururent sous leurs fenêtres, jetant des pierres aux vitres, en criant: Ah! ah! les vilains, qui ne sont pas décorés!

Ils se mouraient ces trois hommes, lorsque leurs médecins consultés déclarèrent à la famille que le seul remède possible était l'application immédiate de trois croix d'honneur sur leurs poitrines. Pends-toi, Esculape, tu n'avais pas deviné celui-là!

Les malades dictèrent la pétition suivante:

Au gouvernement.

Monsieur,

Nous sommes trois marchands de rubans de Saint-Étienne: c'est de notre fabrique que sont sortis tous les rubans rouges et tous les rubans tricolores, dont les boutonnières françaises sont enrichies depuis la révolution de juillet. Nous en avons tellement débité, que c'est à peine s'il nous en reste pour notre propre usage. En conséquence, nous vous serions fort obligés, Monsieur, de nous envoyer trois rubans rouges à notre taille.—Nos amis, nos parens et nos médecins, nous font espérer que nous obtiendrons d'autant mieux cette faveur, que nous ne la méritons pas, à ce qu'ils disent.

Vos très-humbles, etc.

Le gouvernement surpris que trois hommes, à qui la France décorée devait tous ses rubans, ne fussent pas chevaliers de la Légion-d'Honneur, se hâta de leur en expédier le titre sur parchemin, avec remercîmens et congratulation.

Parés de leur ruban, les trois malades se levèrent bien portant et descendirent dans la rue, où nul ne fit attention à eux. Indécorés, on les citait, on les remarquait, on les insultait même. Décorés, ce n'étaient plus que des hommes comme tout le monde, confondus dans un gâchis de gloire. Ils passèrent obscurément perdus parmi les illustrations universelles.

Je me trompe. Une femme du peuple les distingua entre tous les autres, et leur dit: Messieurs, pourriez-vous me dire combien il faut vendre d'aunes de rubans pour avoir la croix?

— T'es bête, ajouta une seconde femme, demande-leur donc plutôt en quelle boutique de gouvernement on vend des croix d'honneur à l'aune!—(*Figaro.*)

HISTOIRE D'HIER.

Il y avait une fois un beau-père et un gendre qui avaient pu faire ménage ensemble. Le beau-père était un maréchal de France, (Soult,) le gendre n'était qu'un homme d'honneur. Et ils faisaient ménage ensemble. Mais un matin le maréchal se réveilla sujet du roi, le gendre était resté homme libre. La paix du ménage est troublée. En vain le beau-père se roule aux pieds du gendre, pleure, se fâche, supplie; le gendre résiste. Il proteste, il signe qu'il n'est le sujet de personne, et voilà le maréchal dans la position d'un fonctionnaire public de la restauration dont le fils n'allait pas à la messe, d'un préfet dont le neveu joue à la république, d'une courtisan dont la famille est entachée d'une décoration de juillet. Il tremble, il ne dort plus; un remords s'assied à son chevet, se glisse dans son assiette, se pend à son cordon; c'est son gendre.

Cependant le conseil des ministres s'assemble. Le maréchal a est appelé. Fatale appréhension! Il se trouble: ils le jette dans sa voiture. Il arrive. Le président est jaune comme du safran, le maréchal devient blanc comme un cierge.

Le conseil est silencieux: pas un mot, pas un regard pour le maréchal. On le fait, il a le choléra-morbus.—Alors, M. Perier prend la parole:

"Messieurs, je vous dis en vérité qu'il y a parmi nous un faux-frère."

Il y eut dans l'assemblée un mouvement de surprise et d'effroi.—Maître, est-ce moi? firent-ils tous, excepté le maréchal que tremblait comme le lumignon d'un cierge en plein vent. Alors le président:

—Je vous dis en vérité qu'il y a parmi nous un faux-frère; reprit-il en offrant une prise de tabac au maréchal; et c'est celui qui au en instant a ses doigts dans ma tabatière.

Le maréchal éternua sept fois.

Il y eut de terribles explications. Le maréchal fut rôti comme une boule de cire, broyé comme une plume, pulvérisé comme un atome. On lui prouva qu'il perdait la monarchie, que le principe révolutionnaire sortait de son hôtel éperonné, botté, cravaché.—Qu'il démontra que sa maison était un club et son gendre un patriote. Le maréchal plia comme un cierge brisé, fuma comme un cierge éteint, et se soumit d'avance à tout ce qu'on exigerait de lui.

—Ecoutez, dit le président, nous avons un moyen de couvrir votre malheur de gloire; nous avons un Décius; il coûte cher, mais enfin nous l'avons. Les héros sont à la hausse, un de plus ruinerait la France; il nous en faut un, pourtant; un héros au rabais, pour remonter le courage des nôtres, pour écraser celui des Parisiens; et c'est vous que nous avons choisi. Voilà le poignard, mon brave; soyez Brutus.

A ces mots, le maréchal prit feu comme un cierge. Parlez, je suis prêt, s'écria-t-il: voulez-vous que j'aille faire le feu sur la place du Carrousel?

Bien, mon brave, fit le président; mais ce que nous vous demandons est plus héroïque et moins facile. Brutus fit aussi trancher la tête à ses deux enfans.

Le maréchal comprit. Une heure après, il était à son hôtel; deux heures après, il faisait le Brutus. Il jetait sa malédiction à son gendre. Il le bannissait de ses pénates. Le gendre s'échappe du Tréfle, [illegible]; mais, moins pieux que lui, s'il s'enfuit du père Anchise, au moins n'oublia-t-il point sa femme. Le maréchal voulut la garder près de lui: "Fanny, mon mari, lui dit-elle, aujourd'hui je l'estime." Et elle s'attache au bras de l'exilé.

Eh bien! s'écria le maréchal, Brutus avait deux enfans, me voilà Brutus au complet! Ô! juste-milieu, je te les offre en sacrifice, comme Abraham offrit Isaac à son Dieu.

Et il s'assit dans son fauteuil entouré de gloire, radieux comme une chapelle rayonnante de cierges, pesant comme la tombe vivante de M. de Corcelles, qui s'empara de M. de Schramm son gendre; celui qui, d'homme libre, s'est fait sujet du roi.

THÉATRE D'ORLEANS.

MARDI prochain, au bénéfice de M. St. Aubin.

ANTONY,

Drame nouveau en cinq actes.

VICTORINE

OU LA NUIT PORTE CONSEIL,

Vaudeville en cinq actes et en six tableaux.

LOTERIE DES NATCHITOCHES.

TIRAGE DE LA 6ME. CLASSE,

11—8—12—21

9 avril J. B. FAGET, directeur.

HYDROCONION
OU BAIN EN PLUIE.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer au public de cette ville qu'il vient de faire l'ouverture de son établissement, rue Bourbon, entre Ste.-Anne et Dumaine, où l'on pourra prendre également des *Bains de vapeur*, des *Bains sulfureux* et des *Bains aromatiques*. L'entrée pour les bains est par la porte de la cour.

9 avril—3m SICOUDEL.

40,000 TUILES à crochets et plats, reçus par le navire Walhalla, et à vendre par
5 avril A. QUERTIER & BOUTIN.

[illegible] PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

[illegible]

Navire Clyde, Juland, Liverpool. W Mott & co.
Navire Alabama, Greenleaf, New-York, Wm. G. Hewes.
Brick Ann, Gadsden, ——, New-York, L H Gale.
Brick Eliza, Wooster, New-York, F. Buddy.
Brick Dos Amigos, Cassnovas, Havane, J W Zacharie & Co.
Brick Swan, Snell, Philadelphie, S P Morgan & Co.
Goel. Vives, Allen, Matanzas, L H Gale.
Goel. Cornelia, Chester, St. Marc, [illegible].

ARRIVÉS.

Bateau à vapeur Cora, Hulk, de Lafourche intérieure, avec du sucre, et mélasse, à Allain, Pervault & Allain; J Hagan; Dubertrand et plusieurs passagers.
Bateau à vapeur Telegraph, Laurent, Bayou Sarah, avec du coton.
Bateau à vapeur Waverly, Scott, L. fourche, avec de la mélasse.
Deux chalans de l'Alabama, avec du coton.
Quatre chalans de l'Alabama, chargés de coton.
Un chalan de la Rivière Rouge, avec du coton.

PARTIS.

Hier matin, le Grampus, pour la mer avec le brick Felix, et les goëlettes Montezuma et Atrevida.
Le Bayard, avec les navires Crown et Clyde, et la goëlette Vives.
Le Post-Boy, avec les navires Lewis et Alabama, et la goëlette Thames.

AVIS.—Le paquebot KENTUCKY étant en déchargement, les consignataires sont priés de venir réclamer leurs marchandises. 10 avril

AVIS.—Les soussignés informent le public que M. Jean Casse étant obligé de s'absenter pour ses affaires particulières, n'est plus associé de la maison annoncée sous la raison de *F. A. Blanc, R. Brugier & J. Casse*, et qu'à l'avenir elle sera sous la raison de
10 avril F. A. BLANC & BRUGIER.

BLANC DE BALEINE.—150 caisses en débarquement du navire Russell, à vendre par
10 avril A. QUERTIER & BOUTIN.

RAISIN.—400 caisses raisin, en débarquement du navire Kentucky, à vendre par
TOURNE & BECKWITH.
10 avril Nouvelle Levée, No. 16

PLOMB en saumon, de Fever-River, à vendre par
10 avril J. MAGER.

SUCRE.—Deux récoltes de la Terre-aux-Boeufs, à vendre par
10 avril A. QUERTIER & BOUTIN.

CACAO DE CARACAS.—Sujet à la remise des droits—157 sacs récemment reçus, à vendre par
VICTOR DE LA COVA,
10 avril rue St. Louis, No. 51.

CAFÉ.—Trois différentes portions de Café de la Havane, de différents prix, à vendre par
10 avril VICTOR DE LA COVA.

MADRAS.—150 pièces Mouchoirs vrais Madras à jolis dessins, à vendre par
VICTOR DE LA COVA,
10 avril rue St. Louis, No. 51.

CHASSEURS D'ORLÉANS.

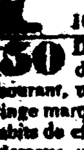

LA Compagnie prendra les armes dimanche, 15 du courant, à 8 heures précises du matin, et se réunira au lieu ordinaire; équipement complet, veste bleue et pantalon blanc.
Par ordre du capitaine.
V. GOUY, sergent-major.
10 avril

$50 DE RECOMPENSE.—Il a été débarqué du bateau-à-vapeur Volant, vendredi 30 du courant, une malle ayant sur la serrure un morceau de linge marqué JR & RG. Thibodauxville, contenant 8 habits de chasse d'Angola, une demi-douzaine gilets de dessous, une douz. gilets ronds, 6 do. pantalons, 6 douz. jeux de cartes, 2 dit. peignes. La récompense ci dessus sera donnée à celui qui remettra la malle et son contenu à bord du Volant, ou à
10 avril TOURNE & BECKWITH.

EN vertu d'un writ de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. Ch. Gayarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, mercredi 9 mai prochain, à midi, à la Bourse, un Terrain et les édifices qui s'y trouvent, situés au Pont du Bayou, saisis à la poursuite de Bridge & Voss.
9 avril L. DAUNOY, marshal.

EN vertu d'un writ de *fieri facias* à moi adressé par l'hon. Ch. Gayarré, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente samedi, 21 avril, à 4 heures, sur la Nouvelle-Levée, entre les rues Poydras et Girod, un Billard, des Chaises, Tables, Jarres et les articles d'une Buvette, saisis dans l'affaire ci-dessus.
9 avril L. DAUNOY, marshal.

SUCRE ET MELASSE.—50 boucauts Sucre de première qualité, 50 barils Mélasse, en débarquement en face de la Douane, à vendre par
4 avril FOSTER & HUTTON, rue du Canal.

200 SACS CAFÉ vert de la Havane, reçus par la goël. Temple, et à vendre par
3 avril A. QUERTIER & BOUTIN.

CORDE ET TOILE D'EMBALLAGE.—170 colis toile d'emballage, du Kentucky; 50 pièces do., à vendre par FOSTER & HUTTON,
3 avril rue du Canal, No. 77.

JEUDI.

Par autorité de l'Etat de la Louisiane.

Loterie du Chemin public.

Classe No. 5.

Le tirage aura lieu positivement le jeudi 12 avril.
60 *Numéros sur lesquels on en tirera* 9.

PROGRAMME:

1	LOT DE	10,000 PIASTRES SONT	10,000.
1	"	[illegible]00	[illegible]00.
1	"	[illegible]	[illegible].
1	"	1473	1473.
5	"	[illegible]00	5000.
6	"	[illegible]00	[illegible].
10	"	[illegible]00	[illegible].
10	"	250	2500.
[illegible]	"	100	5000.
51	"	[illegible]	[illegible].
[illegible]	"	[illegible]	1530.
[illegible]	"	20	1020.
10[illegible]	"	1[illegible]	[illegible].
[illegible]	"	8	12,[illegible].
11475	"	4	45,[illegible].
12[illegible]	LOTS.		$102,[illegible].
[illegible]25	BLANCS.		
34[illegible]	BILLETS.		

PRIX DES BILLETS:

Billet entier [illegible]; Quart [illegible].
Série de 20 billets, $50, garantis devoir gagner $36.
Les coupons en proportion. S'adresser au Bureau No. 90, rue de Chartres.
7 avril J. K. MEAD, Directeur.

A LOUER.

CETTE jolie MAISON HAUTE, située rue Royale entre St. Philippe et Dumaine, vis-à-vis M. Joseph Pilié. S'adresser à
6 avril—6 F. A. BLANC.

A LOUER.

DEUX MAISONS en briques, fort commodes et agréables; situées en ville, à louer par bail pour un an ou plus. S'adresser au bureau de cette feuille. 6 avril—3

A LOUER A L'ANNÉE.

CET établissement commode et spacieux, situé à l'encoignure des rues Gravier et Tchoupitoulas, occupé comme maison de pension, faisant face à la rue Tchoupitoulas, au-dessus du magasin de MM. McLeod & Campbell. Les bâtisses dans le fond [illegible], et il y a une citerne et une pompe dans la cour. Aussi, un magasin ou comptoir, no. 30, rue des [illegible], et un autre, no. 32, rue Gravier. S'adresser à
JAMES P. MORGAN & CO.
[illegible] rue du Camp, No. 43, au premier.

RUE DU CANAL—NO. 46.

MM. GEYER & CHAPMAN continuent à enseigner l'écriture dans le plus bref délai. Leur méthode est le résultat d'une expérience de plusieurs [illegible]; elle [illegible] l'enseignement de cet art utile; elle comprend tous les mouvemens enseignés par Carstair, et sous le rapport du goût et du genre, beaucoup de choses qui ne se trouvent pas dans cet auteur. Il y a toujours des classes pour les messieurs et les dames.
Heures de leçons pour les hommes, à 8 heures du matin et de 4 à 9 heures du soir. Pour les dames, de midi à 3 heures; celles qui le préféreraient peuvent prendre des leçons chez elles. De nombreux spécimens du travail de ceux qui ont déjà pris des leçons, sont exposés à leur académie, où les dames et les messieurs sont invités à venir les visiter. 6 avril.

EN débarquement du navire John Sergeant, Charrettes, Drays et Brouettes, à vendre par
27 mars SAM. C. BELL, rue du Canal, No. 81

POUR LA FOURCHE INTÉRIEURE.

Le nouveau bateau-à-vapeur VOLANT, capitaine CARTER, partira aujourd'hui à 3 heures de l'après midi. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à TOURNE & BECKWITH,
9 avril Nouvelle Levée, No. 15.

POUR CINCINNATI ET PITTSBURGH.

Le bateau-à-vapeur neuf, SEVENTY-SIX, capitaine HOWELL, partira mardi 10 du courant. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à
9 avril YORKE, MACALESTER & CO.

POUR NEW-YORK. (*Nouvelle Ligne.*)

Le navire KENTUCKY, (paquebot du 22 avril) capitaine DENNIS. Pour fret ou passage, s'adresser à WM. G. HEWES,
10 avril rue du Camp, No. 9.

POUR LA HAVANE, *ou quelque port dans les Antilles.*

La goëlette fine voilière ELIZABETH, doublée et chevillée en cuivre, capitaine J. W. [illegible], est maintenant prête à recevoir du frêt. S'adresser à DUFOUR & DEBROIS,
Courtiers, rue de Chartres, en face de la Bourse.
10 avril—1f

A FRÉTER.

Le brick fin voilier COMMERCE, de port de 170 tonneaux, est maintenant prêt à recevoir un chargement. On préférerait prendre du sucre pour New-York. Pour les conditions, s'adresser au capitaine à bord, au-dessus de la rue Conti, ou à LAUVE & BENEDICT,
10 avril rue de la Douane, No. 88.

A FRÉTER.

Le brick LUCY, capitaine TIDDLE, du port de 160 tonneaux. On donnerait la préférence pour un port au sud du Cap Hatteras. S'adresser à WM. G. HEWES,
10 avril rue du Camp, no. 9.

POUR BALTIMORE.

La goëlette fine voilière HALCYON, construite à Baltimore, doublée et chevillée en cuivre, capitaine Seywood, sera expédiée le 15 du courant. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagemens, s'adresser à HARRISON, BROWN & Co.
10 avril. Rue Royale, No. 117.

POUR LE HAVRE.

Le navire fin voilier, A 1, GROTON, capitaine R. BAKER, partira le 20 du courant, et peut recevoir commodément quelques passagers. S'adresser à bord, ou à
9 avril F. PERRET, rue Toulouse, No. 92.

NOUVELLE LIGNE DE PAQUEBOTS *POUR NEW-YORK.*

Les navires composant cette ligne, partiront de la Nouvelle-Orléans le 8 et le 22 de chaque mois, et de N.-York le 1 et le 15 de chaque mois, (les Dimanches exceptés) durant la saison, savoir:

Le navire KENTUCKY, capitaine E. F. Dennis, devant partir le 22 avril.
Le navire ILLINOIS, capitaine R. Waterman, devant partir le 8 mai.
Le navire TALMA, capitaine T. [illegible], devant partir le 22 mai.
Le navire TENNESSEE, capitaine G. Fowler, devant partir le 8 juin.
Le navire ALABAMA, capitaine Greenleaf, devant partir le 22 juin.

Les bâtimens ci-dessus sont de la première classe sous tous les rapports, ont été construits à New York, et ils sont commandés par des capitaines expérimentés. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, ou à
WM. G. HEWES,
7 avril rue du Camp, no. 9.

POUR TAMPICO.

La goëlette fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, ELIZA-THOMAS, capt De la Rue, partira positivement mercredi prochain, 11 du courant. Pour fret ou passage s'adresser au No. 104
7 avril. TUYES & Co., rue Royal.

POUR NEW-YORK.—*Paquebot du 20 Avril—Ligne de la Louisiane et de N. York.*

Le beau navire neuf LOUISVILLE, capitaine [illegible], partira comme dessus. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le marché aux légumes, ou à
6 avril FOSTER & HUTTON.

POUR LE HAVRE, (*passage seulement.*)

Le navire français, MONTESQUIEU, Capt. [illegible], partira le 15 courant, l'on peut encore prendre des passagers, qui seront parfaitement logés et nourris. S'adresser à bord vis-à-vis la rue Jefferson, ou à
4 avril V. BOUMAGE.

POUR BORDEAUX, (*du 15 au 20 Avril.*)

Le navire français JANE & AIMEE, Capit. Moulinet, peut encore recevoir à frêt environ 100 balles de coton, ou le même encombrement ainsi que des passagers, qui seront bien logés et nourris: s'adresser à bord, vis-à-vis la place d'Armes, ou à
4 avril V. BOUMAGE.

BANQUE DE L'UNION DE LA LOUISIANE.

AVIS.—Conformément à l'acte d'incorporation de la Banque de l'Union de la Louisiane, les registres de souscription pour former le capital de la dite banque, seront ouverts Jeudi 26 Avril courant, au No. 83, rue Royale, et continueront à l'être tous les jours suivants, depuis 10 heures du matin, jusqu'à 3 heures de l'après midi, pendant cinq jours, sous la surveillance de
G. W. OAKEY.
M. MORGAN.
D. BOULIGNY.
N. DURALDE.
E. J. FORSTALL.
Commissaires nommés par le Gouverneur et le Sénat.

[illegible]

SECT. 5. *Il est de plus décrété, &c.* Que pour être admis à souscrire, il faut être citoyen de cet état et propriétaire de biens-fonds y situés, et que les actions de la dite Banque ne pourront être transférées qu'à des citoyens de cet Etat, propriétaires de biens fonds; mais à l'expiration de quatre ans elles pourront être transférées à tous propriétaires de biens-fonds dans cet état, soit citoyen ou non. Et il est bien entendu, que sur la garantie du capital de la dite Banque et des intérêts, il sera fourni pour [illegible] millions de piastres d'hypothèques sur des propriétés situées dans la ville de la Nouvelle-Orléans et ses faubourgs; et que les quatre autres millions seront assurés par des hypothèques sur des biens-fonds situés hors des limites de la dite ville et de ses faubourgs.

SECT. 8. *Il est de plus décrété, &c.* Que pour assurer le paiement du capital et des intérêts desdites obligations, les souscripteurs seront tenus de fournir des hypothèques à la satisfaction de la direction sur des propriétés d'une valeur au moins égale dans tous les cas au montant de leurs actions respectives, lesquelles hypothèques pourront porter sur des terres en état de culture et des esclaves, sur des terrains avec maisons et autres édifices produisant des fruits; que lesdites hypothèques pourront aussi reposer sur des terres en friches, mais susceptibles de culture, sur des terrains vacans, pourvu que pas plus du cinquième des actions de tout actionnaire, ne puisse être garanti par hypothèque sur des terres incultes ne faisant partie d'aucune habitation, et sur des terrains vacans dans la ville de la Nouvelle Orléans et ses faubourgs; qu'aucune hypothèque sur des esclaves seulement ne pourra être acceptée que quand une hypothèque sera déjà faite sur une terre et des esclaves; la valeur de la terre devra être des deux tiers au moins des actions pour lesquelles l'hypothèque devra être donnée; que les maisons et autres édifices hypothéqués à la Banque devront toujours être assurés contre les risques du feu et les polices d'assurances transférées à la dite institution, mais il ne sera pas nécessaire de faire assurer les édifices dépendants d'habitations; qu'aucune hypothèque ne sera acceptée sur une maison en briques ou autre édifice pour plus de la moitié de sa valeur, et sur une maison en bois pour plus du quart de sa valeur; que nul ne sera admis à souscrire avant d'avoir remis entre les mains des commissaires un acte de vente par acte public, concessions ou certificats de confirmation des commissaires de terres des Etats Unis, partages, ventes, ordonnés par une cour de justice, légalement vérifiés ou telle autre preuve de son droit de propriété à celle offerte en garantie à la Banque, qui sera jugée satisfaisante par les dits commissaires ou directeurs; que des propriétés déjà hypothéquées pourront être reçues en garantie, pourvu que la direction déduise d'abord de la valeur totale des dites propriétés le double au moins du montant des dites hypothèques, et n'accordera ensuite d'actions que sur l'excédent de valeur après cette déduction; bien entendu, toute fois, que l'hypothèque existante sur la dite propriété n'empêchera pas la direction de la dite Banque de la recevoir comme garantie du capital, lorsque la somme qui devra être prêtée sera employée à éteindre la dite hypothèque. 6 avril.

AVIS.—Le soussigné devant s'absenter de cette ville pour quelques jours, les affaires de son magasin seront conduites par son frère, Peter M'Callum, qui a reçu une pleine autorisation.
3 avril MALCOLM M'CALLUM.

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le Samedi 14 du courant, à midi, à la Bourse de Hewlett, un TERRAIN situé rue Dumaine, entre les rues des Marais et Villeré, mesurant 30 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur (mesure française) il y a sur le dit terrain une maison construite en bois et briquetée entre poteaux, toute neuve, consistant en 2 grandes chambres, un grand cabinet et une galerie; plus, une cuisine et cinq chambres à domestiques.
Conditions: un tiers comptant, et le reste à 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente, pardevant O. de Armas, not. public. 10 avril—3ps.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le 14 du courant, à midi, à la bourse de Hewlett, 3 beaux TERRAINS, situés à l'encoignure du chemin du Bayou et de la rue des Marais; le terrain de l'encoignure a une maison en brique, couverte en tuiles à crochets et très bien construite, le tout vendu conformément au plan déposé à la bourse et dressé par J. Pilié, voyer de la ville.
Conditions: un quart comptant et le reste à 6 et 12 mois, en billets endossés et par coupons à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Le vendeur se réserve, sur les trois lots, toutes les bâtisses en bois, et la maison ne sera livrée que le 14 mai prochain. Les actes de vente seront passés par L. T. Caire.
10 avril—5

PAR T. MOSSY.

AUJOURD'HUI, 10 du courant, il sera vendu, au magasin d'encan, quelques caisses toile grise, coutil à pantalons, ouvrés pour serviettes &c. On annoncera les conditions. 10 avril.

PAR ISAAC L. M'COY.

AUJOURD'HUI mardi, 10 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse, un ESCLAVE nommé Seaman, de 25 ans, excellent conducteur de dray; il jouit d'une bonne santé et est acclimaté. On le vend garanti. Il a perdu une partie des doigts d'une main, mais cela ne l'empêche pas de travailler.
Conditions: au comptant, ou en un billet endossé à 4 mois, avec intérêt. L'acte de vente sera passé en l'étude de C. Pollock, notaire. 10 avril

PAR ISAAC L. M'COY.

MARDI, 17 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse, cinq TERRAINS contigus, formant l'encoignure des rues Ste.-Marie et Sonbré, faubourg des Religieuses, mesurant chacun 24 pieds de face à la rue Ste.-Marie, sur 120 de profondeur. Ces cinq terrains seront d'abord offerts en bloc, et si on n'en dispose pas ainsi, ils seront vendus séparément.
Conditions: Les terrains en bloc, un quart comptant, et l'acquéreur prenant l'engagement de payer un billet de $442. 50 c. dû le 7 avril 1833, et le reste à 1 et 2 ans. Si ces terrains sont vendus séparément, un quart comptant, et le reste à 1 et 2 ans, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. 10 avril

PAR ISAAC L. M'COY.

MARDI, 17 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse, une Maison et un Terrain de prix, situés encoignure Tchoupitoulas et Hunter. Le terrain a 37 pieds sur la première rue et 120 sur la seconde. La maison est à deux étages et est occupée par un café et sert aussi d'entrepôt; elle fait face à celle de M. Harvey Norton.
Conditions: *L'acquéreur devra s'engager à payer un billet dû dans neuf ans, de la somme de $5000 et portant intérêt de 8 pr. ct. par an, payables tous les 6 mois;* avec privilège d'escompter. Le surplus du prix de l'acquisition payable à 6 et 12 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Il sera vendu en même temps, l'esclave MILLY, âgée de 23 ans, cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, pleinement garantie, à 6 mois de terme. 10 avril

PAR F. DUTILLET.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, il sera vendu le 10 d'avril prochain, à l'encoignure des rues Bourbon et Ursulines, LES EFFETS MOBILIERS appartenant à la succession de feu Jean Elliot. Conditions comptant. 20 mars—2, 6, 10j

MAIRIE DE LA N.-ORLEANS.

LE cours de la farine fraîche est aujourd'hui de $6, 75 par baril; d'après le tarif, les boulangers doivent donner, pendant la semaine prochaine, (à partir de lundi,) 44 onces de pain pour un escalin.
7 avril D. PRIEUR, Maire.

ON demande de suite une bonne cuisinière, on exige qu'elle soit bien recommandée.—S'adresser No. 90 rue de la Douane encoignure de la rue Bourbon. 7 avril—3

58 barrillets Verdegris pour peinture, 2000 Aiguilles à voiles, grandeurs assorties, à vendre à bord du brick Nimrod, ou par
7 avril STETSON & AVERY.

CAFÉ.—250 sacs de première qualité, de la Havane, et 310 do. do. de Rio, récemment reçus et à vendre par HARRISON, BROWN & Co.
7 avril rue Royale, No. 117

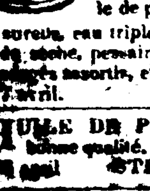

LE soussigné offre à vendre en débarquement du navire Cincinati, les articles suivants qu'il vendra à des prix modérés:
Anis vert, anis étoilé, racine d'angélique, essence de vanille, orseil de Lyon, absinthe, écorce d'oranges amères, fécule de patates, vernis copal No. 1 fleur de sureau, eau triple de fleurs d'orange, feuille d'or, en do. sèche, pessaires en gomme élastique, carmin fin, bandages assortis, etc. etc.
7 avril. FORESTIER.

HUILE DE PALMACHRISTI—12 barils de bonne qualité, à vendre par
[illegible] avril STETSON & AVERY, rue du Camp

AVIS.—Ceux qui ont acheté à la vente publique de la succession de feu Mme. de Larande, le 20 Mars dernier, sont priés de venir régler avec le soussigné, dans le plus bref délai, et ceux qui ont acheté le jour suivant, les propriétés ou esclaves dépendants de ladite succession, vendus en cette ville, sont priés de passer chez M. Félix de Armas, notaire, pour signer les actes de vente.
6 avril—3 FORESTIER.

VINS, &c.—Les soussignés ont reçu par les derniers arrivages du Havre, et offrent à vendre,
100 caisses Bourgogne mousseux, de qualité supérieure, et maintenant préférée au Champagne, en Europe; 50 paniers Champagne; 4 balles Toile à chemises 4-4; 4 balles Bretagne superfine.
De plus: Vin de Madère de choix, importé directement de Madère.
3 avril A. QUERTIER & BOUTIN.

COUR DES PREUVES—*Vente par le Régister des Testamens.*—Mardi 8 mai 1832, j'exposerai en vente à la Bourse, à midi, pour le compte de la succession de feue Marie Louise Estalade, veuve Charles Pelleteau, les ESCLAVES et PROPRIETES ci-après, savoir:
1. Rose, négresse africaine, âgée d'environ 30 ans, blanchisseuse et un peu cuisinière; 2. Louise, négresse créole, âgée d'environ 16 ans, cuisinière, blanchisseuse et domestique de maison; 3. Dominique, alias Risquetout, nègre, âgé d'environ 40 ans, nègre de champ.
4. La moitié indivise d'une terre située dans la première île de Barataria, dans la paroisse de Jefferson, à environ huit lieues de la ville de la Nouvelle Orléans, faisant face au Bayou Barataria ou rivière Ouacha:—la dite terre est à partir de la pointe du Bayou aux Oies, et s'étend jusqu'à une coulée qui forme la limite inférieure, cette terre ensemble les bâtisses érigées sur la partie occupée par les héritiers Pelleteau, mesure environ 14 arpens de face au Bayou Barataria ou rivière Ouacha, sur 40 arpens de profondeur, mais on ne garantit pas la mesure—elle sera vendue telle qu'elle se poursuit et comporte, c'est à dire, bornée en face par le Bayou Barataria ou rivière Ouacha, à droite par le Bayou aux Oies, et à gauche par la coulée dont il est ci-dessus fait mention. Plus, 8 têtes de bêtes à cornes, et une grande Pirogue.
Conditions.—Les esclaves 1-3 comptant et la balance à 6 et 12 mois de crédit; la terre située au Barataria à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les bestiaux et la Pirogue, payables comptant.
Par ordre de la cour.
6 avril. MARTIN BLACHE, Régister.
Les actes de vente seront passés par devant H. Pedesclaux, not. public, aux frais des acquéreurs.

JAMBONS.—31 boucauts Jambons de Cincinnati sous enveloppe, d'une qualité supérieure, maintenant en débarquement, à vendre par
4 avril STETSON & AVERY.

59 CAISSES Champagne mousseux, en débarquement du navire Marengo, du Havre, à vendre par SAML. C. BELL,
27 mars. No. 81, rue du Canal.

310 SACS Café de Rio, et 247 de la Havane, première qualité, à vendre par
23 mars HARRISON, BROWN & CO.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ISAAC L. M'COY.

SAMEDI, 14 avril, il sera vendu à midi, à la Bourse, LES DEUX MOULINS à scie appartenant ci devant à M. D. F. Burthe, ainsi que les autres améliorations, situé dans l'Ilet formé par les rues de la Nouvelle Levée, Suzette et Gaiennié, et par le chemin public ordonné par la Corporation. On en donnera possession le 1er. juin, et les édifices devront être démolis au 15 du même mois.
Conditions: 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
9 avril

PAR ISAAC L. M'COY.

LUNDI, 16 du courant, il sera vendu à 10 heures du matin, dans la maison No. 18, rue de la Douane entre Chartres et Levée, un superbe assortiment de SUPERBES MEUBLES, faits en partie dans ce pays et partie au nord, consistant en sofas, tables de tous genres, bois-de-lits, commodes, tables à toilettes, fauteuils, glaces de tous genres et autres objets.
Immédiatement après, on vendra dans le fond de la cour de la maison No. 29, 6000 pieds de Bois d'Acajou, arrangés par lots convenables aux acquéreurs.
9 avril

PAR T. MOSSY.

IL sera vendu à l'encan, le Samedi 14 du courant, à midi précis, à la bourse de Hewlett,

VINGT-UN TERRAINS,

situés dans le faubourg Duvergé, de l'autre côté du fleuve, vis-à-vis le centre de la ville et désignés par les nos. 5 6 et 7 de l'ilet no. 2; 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 de l'ilet no. 9 et 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12 de no. 10, qui se trouvent bornés par les rues Patterson, Villere Delaronde, Séguin, Bonis et de poudrière, d'après un plan levé par C. N. Bouchon, arpenteur général en mai 1819, ces terrains mesurent tous 60 pieds français de face sur 120 et 150 de profondeur, trois seulement n'ont que 110 pieds, ils seront vendus conformément au dit plan et au prospectus qui sont déposés, et que l'on peut voir chez MM. Christy et Charles Janin notaires en cette ville, ces terrains sont très élevés, à l'abri des inondations, et ne nécessitent aucun remblai.
Conditions; à un an de terme en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par Ch. Janin, aux frais des acquéreurs. 4 avril.

PAR ISAAC L. M'COY.

LE samedi 15 avril, il sera vendu à midi, à la Bourse, positivement et sans réserve, pour dûe compte,
28 ESCLAVES DE PRIX, acclimatés, dont une grande partie ont été élevés dans l'Etat du Mississipi, mais ils sont tous dans ce pays depuis 4 ans. Ils sont conséquemment acclimatés. Ces esclaves sont bons sujets, et pleinement garantis; savoir:
Pernell, 48 ans, bon écossier et laboureur; Hannah sa femme, 45, cuisinière; Leah, leur enfant, 17, bonne servante, avec son enfant de 2 ans; Tom, 14; James, 12; Cooper, 40, laboureur; Rachel, sa femme, 36; Abraham, 20; Peggy, sa femme, 17, et son enfant; Dimond, 25, do.; Sarah, sa femme, 19; Ben, 24 do., Gates, laboureur, &c. Delpth, sa femme, 20, et deux enfants; Ater 20; Bill, 29; Chrissy, 18; Mary, 16; et Elvira, 14, tous laboureurs; Betty, 12, servante; Simon, 45; David, 45, laboureurs; Fanny, 36, sa femme; Edwin, 15. Ils sont accoutumés aux travaux d'une habitation.
Conditions; Payable en mars prochain, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant G. B. Stringer, aux frais des acquéreurs. 7 avril

PAR ISAAC L. M'COY.

MARDI, 10 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse, un superbe TERRAIN situé rue des Remparts, entre St. Louis et Conti, du côté de la ville, ayant 30 pieds de face sur 120 de profondeur.
Conditions; L'acquéreur aura à payer $1000 qui seront dues dans environ un an; pour le reste, $1000 comptant, et le surplus à 6, 12 et 18 mois, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par-devant C. Pollock, notaire, aux frais des acquéreurs. 7 avril

PAR ISAAC L. M'COY.

MARDI, 10 du courant, il sera vendu à midi, à la Bourse, DEUX LOTS DE TERRE contigus, et formant l'encoignure des rues Triton et Carondelet, d'une forme irrégulière et mesurant 29 à 22 pds. de face à la première rue, sur une profondeur de 85 pieds 7 pouces à 112 pieds 1 pouce, comme on le verra sur le plan exposé à la Bourse.
Conditions; Un quart comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, jusqu'à parfait paiement. 6 avril

PAR ISAAC L. M'COY.

MARDI, 10 du courant, il sera vendu à la Bourse, à midi, un TERRAIN de valeur, No. 1 de l'ilet 38, situé près du Bassin Carondelet, formant l'encoignure des rues St. Louis et Villeré, mesurant 28 pieds 4 pouces de face à la première rue, sur 100 de profondeur, mesure française.
Conditions: L'acquéreur devra payer un billet de $621, portant hypothèque, et dû le 24 juillet prochain; le reste à 12 mois, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés pardevant Wm. Y. Lewis, notaire, aux frais des acquéreurs. 6 avril

PAR ISAAC L. M'COY.

LE mardi, 10 du courant, il sera vendu à la Bourse, L'ESCLAVE CELY, âgée de 17 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et servante, dans le pays depuis 6 mois, et pleinement garantie.
Conditions: 4 mois de terme, en billets endossés, portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés par-devant W. Boswell, notaire, aux frais des acquéreurs. 6 avril

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu le Samedi 21 du courant, à 4 heures de l'après midi, dans la maison de M. J. B. Durel, rue Bourbon, entre St. Philippe et Ursulines, un assortiment de meubles pour un ménage, tel que sophas, lits, chaises, tables, armoires, pendules &c.
Conditions: au moment de la vente. 4 avril—5.

PAR F. DUTILLET.

IL sera vendu mercredi, 18 avril courant, à midi, à la bourse, 3 TERRAINS, situés à l'encoignure des rues Mandeville et d'Amour, ayant dessus, une maison de sept appartemens et un cabinet; dans la cour, il y a une cuisine, un écurie et des chambres à domestiques, &c. le tout conformément au plan qui sera déposé à la Bourse.
Conditions: 1, 2 et 3 ans, en billets endossés et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 4 avril—6

PAR F. DUTILLET.

Domestiques de prix en vente, à cause de départ.

M. DUREL aîné, devant partir pour France, fera vendre, lundi 16 avril, à midi, à la Bourse de Hewlett, les ESCLAVES ci-après désignés:

DOMESTIQUES DE PRIX:

1°. Françoise, négresse âgée d'environ 38 ans, cuisinière, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison, avec ses deux enfans, Julien, nègre âgé de 9 ans et demi, et Euranie, griffonne, âgée de 5 ans et demi.
2°. Charlotte, mulâtresse américaine, depuis 15 ans dans le pays, âgée de 28 ans, blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison, ayant une taie.
3°. Flora, négresse américaine, depuis 4 ans dans le pays, âgée de 14 ans, couturière et bonne domestique de maison.
4°. Mirza, négresse américaine, depuis 4 ans dans le pays, âgée de 12 ans, gardienne d'enfans.
5°. Henriette, négresse américaine, depuis 6 mois dans le pays, âgée de 17 ans, un peu cuisinière.
6°. Aimée, négresse américaine, depuis 6 mois dans le pays, un peu blanchisseuse, domestique de maison, âgée de 15 ans.
7°. Charles, nègre américain, depuis deux ans et demi dans le pays, âgé de 28 ans, bon domestique de maison, un peu maçon, jardinier, cocher et un peu cuisinier.
Tous ces esclaves sont garantis des vices et maladies prévus par la loi.
Conditions: Un an de crédit, en billets endossés à la satisfaction du vendeur, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
Les actes de vente seront passés pardevant M. Boswell, notaire pub. aux frais des acquéreurs. 4 avril—6

B. BUISSON, voyer de la paroisse Jefferson, tient un bureau rue de Chartres, au coin de celle du Canal, au-dessus du magasin de M. John Pendergast, et un autre, rue des Pacaniers, faubourg des Religieuses, où il recevra les ordres qu'on voudrait lui donner, soit pour des plans, soit des arpentages.
9 mars—1m.

AVIS.—ISAAC L. M'COY a transporté son bureau au second étage au-dessus du magasin de M. Goodrich, encoignure des rues de Chartres et St.-Louis, en face de la Bourse. L'entrée est par la rue de Chartres. [illegible] avril

150 sacs Café vert de la Havane, 127 sacs Cacao, de qualité supérieure, et 17 pipes Miel, en débarquement du brick Feliz, à vendre par
VICTOR DE LA COVA & FRERE.
27 mars rue St. Louis, No. 51